

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 17 mars 2021

Extrait des délibérations

**Délibération relative à la vente d'un terrain à la Société BISCUITERIE BEAUJOLAISE
sur la zone d'activités d'Orcel à CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

La SASU BISCUITERIE BEAUJOLAISE, représentée par sa Présidente Sabine GIROUD ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'un lot d'environ 2.000 m², situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE partie du numéro 475, moyennant le prix de vente de 40 € HT/m².

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ⇒ pour céder à la SASU BISCUITERIE BEAUJOLAISE, présidée par Madame Sabine GIROUD ou toute personne physique ou morale qui se substituera, un lot d'environ 2.000 m², situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE partie du numéro 475, moyennant le prix de vente de 40 € HT/m² ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 59
Votants : 97

Voix pour : 95
Voix contre : 0
Abstentions : 2

Extrait certifié conforme
le 24 mars 2021



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND